

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 179

28 janvier 2010

SOMMAIRE

Afidco S.A.	8547	Metatech International S.à.r.l.	8571
Agria Finance S.A.	8546	Montage Schweißtechnik Engineering GmbH	8582
Alpha Trains Holdco II S.à r.l.	8557	Mungis S.à r.l.	8559
Alternative Communication Cabling Service S.A.	8573	Munster	8558
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	8558	Ofi Lux	8591
Apety Luxembourg S. à r.l.	8590	Paepeweg Holding S.A.	8573
Bakery Equity Luxembourg S.à r.l.	8583	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	8558
BB Holding Investment S.A.	8557	PBW II Real Estate Feeder S.A.	8558
Call Luxembourg S.à.r.l.	8549	ProLogis UK CCVI S.à r.l.	8573
C-dev S.A.	8548	ProLogis UK CCXXXVI S.à r.l.	8572
Chester	8592	ProLogis UK XCVIII S.à r.l.	8572
Datheda Investment S.A.	8547	RPS International S.à r.l.	8558
Denon Holding S.A.	8548	Sauveur	8591
Docpharma Luxembourg Sàrl	8547	Scanplast S.A.	8546
East Med Holdings S.A.	8572	S.E.C. Luxembourg S.A.	8557
Fenix Commercial S.à r.l.	8571	Shelon Holdings S.A.	8559
Finaco S.A.	8548	Sippadmin S.à r.l.	8574
Finistère SPF S.A.	8582	Strategic Real Estate Consulting S.A.	8546
Gai Mattiolo Holding S.A.	8590	Tele 2 Europe S.A.	8557
Global Palaces Management S.à r.l.	8547	Teofin	8590
Gottschol Alcuilux S.A.	8591	TSC Property Holding S.à r.l.	8584
Henri GILSON SA	8570	Turbo XII-A Luxco S.à r.l.	8590
Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l.	8582	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	8559
Jeurggen	8559	Willow Lux Holdco II S. à r.l.	8557
Landson Financial Holding S.A.	8571	Work Know-how To Progress S.à r.l.	8573
Lanvi S.à.r.l.	8582	World Business Company S.A.	8583
Metal Welding Assembly S.A.	8571		

Agria Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.194.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- HRT REVISION SA, société anonyme, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat de ERNST & YOUNG S.A n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006453/23.

(090200831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Scanplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 93.952.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft SCANPLAST S.A., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 16. Dezember 2009, einregistriert in Echternach, am 17. Dezember 2009, Relation: ECH/2009/1917, geht hervor dass:

- 1) die Liquidation der Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist,
- 2) die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Echternach, den 23. Dezember 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010006478/17.

(090201473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Strategic Real Estate Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.738.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'Administration en date du 3 décembre 2009

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg en date du 17 décembre 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006614/14.

(090201340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Datheda Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 93.954.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft DATHEDA INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 93.954, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 16. Dezember 2009, eingetragen in Echternach, am 17. Dezember 2009, Relation: ECH/2009/1915, geht hervor dass:

- 1) die Liquidation der Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist,
- 2) die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Echternach, den 23. Dezember 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010006481/18.

(090201470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 140.703.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2010006542/12.

(090200836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Docpharma Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 99.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010007134/14.

(090201875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Afidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.426.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007152/10.

(090202181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

C-dev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 91.925.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2009

Première résolution

- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DE LA HAYE, né le 15 octobre 1961 à Liège (Belgique), demeurant 9, avenue Lepoutre, B-1050 Bruxelles.
 - L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Per ROSAND, né le 21 février 1958 à Bodø (Norvège), demeurant 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen.
- Les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué prendront fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Josephus de WIT, né le 2 juin 1957 à Merksem (Belgique), demeurant 117/3 Nieuwdreef, B-2170 Merksem;
- La société De Cronos Groep N.V., inscrite sous le numéro 0467.132.994 à la banque carrefour des entreprises d'Anvers, sise au 33A Veldkant, B-2550 Kontich, dont le représentant permanent est Monsieur Dirk DEROST, né le 18 août 1960 à Anvers (Belgique), demeurant 2, Goedehoopstraat, B-2000 Anvers
- La société EOG BVBA, inscrite sous le numéro 0808.103.436, à la banque carrefour des entreprises d'Anvers, sise au 7, Koningin Astridlaan, B-2550 Kontich, dont le représentant permanent est Madame Danielle BAL, née le 30 novembre 1960 à Morstel (Belgique), demeurant 7, Koningin Astridlaan, B-2550 Kontich.

Suivant les dispositions légales en vigueur, les représentants permanents encourront la même responsabilité civile que s'ils exerçaient cette mission en nom et pour compte propre. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de PME XPERTISE de son mandat de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour la révision des comptes 2008, son mandat prenant fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014:

- AUDIEX S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65 469, sis au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010006554/36.

(090200898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Finaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.172.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006897/9.

(090201404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Denon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 112.675.

—
Les comptes annuels au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007344/9.

(090201987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Call Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.257.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th November, 2009 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Call Luxembourg S.à.r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Call Luxembourg S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3.8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he

becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March, 2010.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.ar.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve hundred five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566, represented by Mark Harford, investment manager, born in Evesham (England) on 6th August, 1964 with professional address at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England); and

Class B Managers

- Kristel Segers, Manager, born on 8 October 1959 in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L- 1940 Luxembourg;

- Christophe Gammal, Manager, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L- 1940 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March, 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre,
Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 18 novembre 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Call Luxembourg S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Call Luxembourg S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société. Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1,000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de classe A

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566 représentée par Mark Harford, gestionnaire d'investissements, né le 6 août 1964 à Evesham (Angleterre), avec adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre); et

Gérants de classe B

- Kristel Segers, Gérant, née le 8 octobre 1959 à Turnhout (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Christophe Gammal, Gérant, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.

Dont Acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52347. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006955/444.

(090201869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010007132/13.

(090201861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

**Alpha Trains Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Willow Lux Holdco II S. à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010007144/14.

(090202045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010007145/13.

(090202147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

BB Holding Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57139 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010007139/12.

(090201927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57107 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010007140/12.

(090201932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

**PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme,
(anc. PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57061 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010007142/13.

(090201939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

RPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.567.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2009 à 14.00 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg à effet du 30 décembre 2009 en remplaçant Monsieur Edward B.H.G. MEYERS.

Le 30 décembre 2009.

RPS INTERNATIONAL SARL

Jan H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2010007265/17.

(090202052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Munster, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.
R.C.S. Luxembourg B 19.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010007131/13.

(090201847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57086 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010007137/12.

(090201921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.760.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57149 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010007143/12.

(090201964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 146.796.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Eli Muraidekh, en tant qu'Administrateur B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Lucien Orlovius, avec adresse professionnelle au 77 Grosvenor Street, London W1K 3JR, United Kingdom, est élu nouvel Administrateur B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Meike Lakerveld / Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010007266/17.

(090201829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Mungis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 150.255.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of December.

Before Us, Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Tallabay Entreprises Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office and its principal place of business in Arch. Kyprianou, 1 P.C. 3036, Limassol, Cyprus;

represented by Jorrit Cromptvoets, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Limassol, on December 2, 2009;

and:

2. Copper Holding LLC, established at Wyoming, United States of America having its registered office at 214 west Lincoln way, Suite 23, Cheyenne, Wyoming, United States of America, (the "Principal"),

represented by Jorrit Cromptvoets, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Monaco, on December 2, 2009;

The said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of Signum G European Holding B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands and its principal office and establishment at keizersgracht 239, 1016 EA, the Netherlands, registered with the Trade Register under number 34109178, incorporated on 21 December 1998 (the Company) is represented at the present meeting;

II. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. by a resolution of the shareholders, validly adopted on December 3, 2009, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its effective place of management from Amsterdam to Luxembourg;

and proceeded to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company in Luxembourg of which the agenda was worded as follows:

(i) transfer of the effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of three (3) December 2009, without the Company being dissolved, with full corporate and legal continuance;

(ii) consolidation of the number of shares of the Company in issue so as to result in a subscribed share capital of the Company of three million five hundred fifty-five thousand four hundred seventy-eight (3,555,478) ordinary shares, each share with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01);

(iii) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the place of effective management of the Company to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

(iv) amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality;

(v) to change the name of the Company into "Mungis S. à r.l.";

(vi) approval of the opening balance sheet of the Company as at December 3, 2009;

(vii) dismissal of the current managing director as of three (3) December 2009 and discharge to be granted for the execution of his mandate.

(viii) appointment of:

- Mrs. Marjoleine van Oort, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg the Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Frank Walenta, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg the Grand Duchy of Luxembourg,

as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration;

(ix) establishment of the place of effective management of the Company at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereinabove, requested the notary to record that:

First resolution

The Shareholders of the Company resolved to transfer the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the third (3) day of December 2009, without the Company being dissolved but, with full corporate and legal continuance. The sole Shareholder further declared that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolved to consolidate the number of shares in issue so as to result in a subscribed share capital of the Company of three million five hundred fifty-five thousand four hundred seventy-eight (3,555,478) ordinary shares, each share with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01)

Third resolution

The Shareholders resolved that the Company shall adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and shall accept the Luxembourg nationality and shall as of the third (3) day of December 2009 be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company into "Mungis S. á r.l."

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the shareholders resolved to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows

Name, Registered seat, Duration

Art. 1. Name, Registered offices and Duration.

1.1 The name of the Company is: Mungis S.á r.l. Its registered office is in Amsterdam. As from today, the place of effective management of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.2. The Company has been continued for an unlimited period of time.

Art. 2. Objects. The object of the company is:

a. Trading and manufacturing of electrical components and any ancillary material thereto, and everything connected or conducive to the foregoing in the widest possible sense or may promote the same;

b. the incorporation of, the participation in, the finance and the management of other companies.;

c. The investment of capital, the acquiring , encumbering - also for security of liabilities of third parties - alienating, exploiting and administration of real estate and other investment objects and everything belonging to the foregoing, is connected herewith or can be conducive to it, everything in the widest sense of the word;

d. The finance of - or being interested in any way with - companies, the exercising of all the rights connected with those shares, participations and interests, the management of companies, notwithstanding the object of those companies;

Share capital

Art. 3.

3.1 The issued capital of the Company equals thirty-five thousand five hundred and fifty-four euro and seventy-eight cent (EUR 35,554.78). It is divided into three million five hundred fifty-five thousand four hundred seventy-eight (3,555,478) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3.2. All Shares shall be registered and be numbered from 1.

Issuance of shares

Art. 4.

4.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

4.2 No share shall be issued under the par value.

4.3 In case of shares being issued, the shareholders will hold a pre-emptive right to participate proportionate to their holdings of shares except in case the law does not grant a pre-emptive right or the general meeting of shareholders has restricted or excluded the pre-emptive right for some issue.

Payment on shares

Art. 5.

5.1 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

5.2. Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on.

5.3 Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company

Acquisition and sale of own shares

Art. 6.

6.1 The Company may acquire Shares in its own capital, with due observance of the limitations prescribed by the Luxembourg Law on commercial companies of 10 August 1915.

6.2 Article 4.1. is applicable to a sale of shares in its own capital by the Company.

Register of Shareholders

Art. 7.

7.1 The Management Board shall keep a register with due observance of the provisions of the Law.

7.2 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Notices

Art. 8.

8.1. Notices to shareholders shall be served by regular or registered mail, sent to the address indicated in the shareholders register.

8.2 Notices to the Management Board shall be served by regular or registered mail, sent to the office of the Company or to the addresses of all the managers.

Delivery of shares

Art. 9. Delivery of shares shall occur with due observance of the provisions of the Law.

Blocking clause

Art. 10.

10.1 To be valid, every transfer of shares will require the approval of the general meeting of shareholders. A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in article 10.2 to 10.7, the transfer, by the Company, of shares in its own capital excepted.

10.2 The approval will be applied for by registered letter, addressed to the company, containing the number of shares in respect of which the decision is applied for and the name of the person to whom the petitioner wishes to transfer the share or shares. The shareholder who intends to sell one or more share(s) in the Company has to request the prior approval of the General Meeting.

10.3 A decision on the request shall be taken within three months. If, within, the said period, the petitioner has not been notified of a decision by registered letter, the request will be deemed to have been granted. The transfer has to be executed within the three months after the approval has been granted or has to be deemed to be granted.

10.4 A rejection of the request will be regarded as an approval if the general meeting of shareholders does not simultaneously notify the petitioner of the name(s) of one or more interested parties, either shareholders or third parties, or subject to the consent of the petitioner, the company itself, willing to purchase all the shares to which the request relates against payment in cash. The approval is deemed to have been granted in case the General Meeting failed, upon the refusal of the initial request, to designate an interested party who is willing to buy the share(s) against immediate payment of the price determined following to article 10.5. The Company shall not be designated as interested party unless the offeror who wish to sell its share(s) agrees.

10.5 As far as not agreed upon otherwise by the petitioners and the interested parties accepted by him, the purchase price will be fixed by one or more independent experts to be appointed by the petitioner and the interested parties in common consultation. If they do not come to terms in this respect within one month after dispatch of the registered letter referred to in paragraph 10.3, the willing party will request the chairman of the Chamber of Commerce and Industries of the district within the company has its seat by virtue of the articles of association, to appoint three independent experts. The price referred to under 10.4 shall be mutually agreed between the offeror and the interested parties. If they do not reach agreement, the price shall be determined by an independent expert to be appointed by the Management Board.

10.6 The experts referred to in the preceding paragraph will be entitled to inspect all the accounting records and vouchers of the company and to acquire any information useful for their approval. In case the Management Board and the offeror do not agree on the appointment of an independent expert, such expert shall be appointed by the President of the Chamber of Commerce of the place where the Company is registered with the Trade Register.

10.7 The petitioner is entitled to withdraw his tender provided this is done within one month after he has been notified of the price and the names of the interested parties. Once the price of the share(s) has been determined as explained here above, the offeror will be free to decide on the sale of his share(s) to the interested party, for a period of one month.

10.8 The costs of the appointment of the experts referred to in paragraph 10.5 and their fees will be for the account of

- a. the tenderer if he withdraws his tender;
- b. the company in all other cases

10.9 If the approval has been granted or is deemed to have been granted, the petitioner will be entitled to transfer his shares within a period of three months, commencing on the day when the approval has been granted or is deemed to have been granted.

10.10 The provisions of this article will not be applicable to the transfers in respect of which all the shareholders have stated to renounce the compliance with these provisions. After this statement has been given the transfer has to take place within a period of three months.

Management Bboard

Art. 11.

11.1 The Company is managed by a Management Board, consisting of one or more members. The number of members is determined by the General Meeting. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

11.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for a definite or indefinite period. A Management Board member may be dismissed ad nutum by the General Meeting of Shareholders at any time.

11.3 If a seat is vacant on the Management Board or if a Management Board member is unable to perform his duties, the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are/ is unable to perform their/his/its duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to the person designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders. In case of vacancy, the person referred to here above shall take every step needed as to have the necessary appointments made as soon as possible.

Decision-making process within the Management Board

Art. 12.

12.1 The Management Board may, in compliance with the present articles, establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible.

12.2 The Management Board shall be held in Luxembourg, upon request made by any of its members. All resolutions of the Management Board shall be adopted by a majority of the votes. If there is a tie in the votes, the General Meeting shall decide.

12.3 Management Board resolutions may at all times be adopted in writing outside of a meeting, by telex or telefax if every Management Board member agrees to do so.

Representation

Art. 13.

13.1 The Company shall be represented by the Management Board.

Two members of the Managing Board acting jointly are authorized to represent the company.

13.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. The Management Board shall determine each officer's title.

General meetings of the shareholders

Art. 14.

14.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

14.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the discussion and adoption of the annual accounts, the allocation of profits and the granting of discharge to Management Board members, unless the deadline for the adoption of the annual accounts has been extended. The General Meeting shall be held with due observance of articles 14.5 and 14.6.

14.3 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board or one shareholder deems such necessary.

14.4 General Meetings are held in Luxembourg, with due compliance with the provisions of the law. Valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

14.5 Shareholders are invited to the General Meeting by the Management Board, by one Management Board member or by a shareholder. The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed.

14.6 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting. In case such period would be shorter or in case no notice of the meeting has been given, then no decision may be validly taken by the General Meeting, unless with the unanimous consent of all the shareholders. Such unanimous decision may also be taken with respect to any subject not mentioned in the notice.

14.7 The General Meeting shall appoint a chairperson of the General Meeting. The Chairperson of the General Meeting shall appoint a secretary for the meeting.

14.8 Minutes of a General Meeting shall be kept, and signed by the Chairperson and the Secretary of the meeting.

Voting

Art. 15.

15.1 Each Share confers the right to cast one vote. Beneficiaries of a usufruct of a pledge shall not be admitted to take part to the vote. The managers may express a consultative opinion during the General Meeting.

15.2 Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

15.3 Unless provided otherwise by the law or the articles, the resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. A majority of at least seventy-five (75) percent of the votes is however required in case of a decision to acquire shares in the capital of the Company.

15.4 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting, with due observance of the provisions of the law. Such a decision is only valid provided that all the shareholders expressed their consent in writing, by telegraph, telex or telefax. The Management Board shall be informed of such decision without delay.

Financial year and Annual accounts

Art. 16.

16.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

16.2 Within a five months period following the end of the financial year, and unless such period has been extended due to specific reasons, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal office. The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

Profits and losses

Art. 17.

17.1 Profits may be distributed by the General Meeting provided that an amount of five percent (5%) of the net profits has been added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible given the contents of the annual accounts.

17.3 Distributions on Shares may be made by the General Meeting only in the measure that the net assets of the Company are higher than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the law.

17.4. No payment out of the reserves prescribed by the law may be made, unless authorised by the law.

17.5. Upon any distribution on shares, the shares detained by the Company itself are not taken into account.

Distribution of profits

Art. 18.

18.1 Distributions on Shares shall be payable four weeks after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution, upon the suggestion of the Management Board.

18.2 The General Meeting may decide that the dividends will entirely or partly be paid under another form than cash.

18.3 Subject to articles 17.3 and 17.4, the General meeting may decide on a distribution of the reserves.

18.4 Subject to article 17.3, the General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares upon suggestion by the Management Board.

Liquidation

Art. 19.

19.1 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property unless the General Meeting of Shareholders decides to appoint other persons as liquidators.

19.2 Once the Company ceased to exist, its books and records will be kept for seven years by one of the liquidators.

Sixth resolution

The Shareholders approve the opening balance sheet of the Company as of the third (3rd) day of December 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to dismiss the current managing director and to grant discharge for the execution of his mandate. Eight resolution

The Shareholders resolve to appoint, with effect as of the date hereof, as managers of the Company, for an indefinite period:

- Mrs. Marjoleine van Oort, born on 28 February 1967 in Groningen, The Netherlands professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg the Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Frank Walenta, born on 2 February 1972 in Geneva Switzerland, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg the Grand Duchy of Luxembourg

Ninth resolution

The Shareholders resolve to establish the place of effective management of the Company at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Tallabay Entreprises Limited, société à responsabilité limitée organisée selon le droit des Chypre, dont le siège social est établi à Arch. Kyprianou, 1P.C. 3036, Limassol, Chypre, représentée par M. Jorrit Crompvoets, avocat, dont l'adresse professionnelle est établie à, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 2 décembre 2009, et

2. Copper Holding LLC, établi à, Wyoming, Les Etats-Unis, domicilié à 214, West Lincoln Way, Suite 23, Cheyenne, Wyoming, Les Etats-Unis, représentée par M. Jorrit Crompvoets, avocat, dont l'adresse professionnelle est établie à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 2 décembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des administrations compétentes.

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. 100% du capital social de Signum G European Holding B.V., une société à responsabilité limitée établie et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Bleiswijk, Pays-Bas le lieu de son principal établissement à Keizersgracht 239, 1016 EA, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34109718, constituée le 21 décembre 1998 (la Société) est représenté à la présente assemblée;

II. Il résulte du bilan de la Société, qu'à ce jour, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration des parties comparantes et le notaire, restera annexé au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes.

III. Que par résolution des Associés de la Société valablement adoptée le 3 décembre 2009, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son lieu de gestion effective de la Société d'Amsterdam à Luxembourg-Ville:

et que l'Actionnaire a procédé de tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société sous l'ordre du jour suivant:

(i) transfert du lieu de gestion effective de la Société d'Amsterdam, les Pays Bas à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, avec effet le trois décembre 2009, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

(ii) consolidation de nombre d'actions de la Société souscrit en résultant d'un capital social de trois million cinq cents cinquante cinq mille quatre cents soixante huit (3,555,478) parts sociales, ayant un valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune;

(iii) adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

(iv) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

(v) changement de nom de la société à "Mungis S.à r.l."

(vi) approbation du bilan de la Société au trois décembre 2009

(vii) prise de connaissance de la démission, effective à la date de l'Assemblée, du seul administrateur de la Société, et d'accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société;

(viii) nomination de:

Marjoleine van Oort, résidence professionnelle à 12, Rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

Frank Walenta, résidence professionnelle à 12, Rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
Comme membres du Conseil de Gérance pour une durée illimitée

(ix) établissement du lieu de gestion effective de la Société au 12, Rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit précédemment, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de transférer le lieu de gestion effective de la Société d'Amsterdam, les Pays Bas vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet du trois décembre 2009, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. L'Actionnaire déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Pays-Bas afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé que le capital social de la Société sera consolidé, de sorte que le capital émis actuel sera de trois millions cinq cents cinquante-cinq mille quatre cents soixante-dix-huit (3,555,478) parts sociales, ayant un valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée, accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à partir du trois décembre 2009, soumise aux lois du Grand-duché du Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de changer le nom de la société en "Mungis S.à r.l."

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Actionnaires ont décidé d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

Dénomination, Siège social et Durée

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège social et Durée.

1.1. La dénomination de la Société est Mungis S.à r.l. Son siège social est établi à Amsterdam, Pays-Bas. A dater de ce jour, son lieu de direction effective sera établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

1.2. La Société est continuée pour une période illimitée.

Art. 2. Objet social. L'objet social est:

a. Le commerce et la production de composants électriques et de tout matériel similaire, et tout en relation ou facilitant ce qui précède dans le sens le plus large possible ou pouvant promouvoir ces activités;

b. la constitution de, la participation dans, le financement et la gestion d'autres sociétés.;

c. l'investissement de capital, l'acquisition, le gage - aussi pour garantir des engagements de tiers - la vente, l'exploitation et l'administration d'immeubles et d'autres objets d'investissement et tout ce qui y est connexe, est en relation ou peut lui être utile, tout cela dans le sens le plus large du mot;

d. Le financement de - ou étant intéressé de quelque manière - sociétés, l'exercice de tous les droits en relation avec ces parts, participations et intérêts, la gestion de sociétés, nonobstant leur objet;

Capital social

3.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille cinq cent cinquante-quatre mille euros soixante-dix-huit cents (EUR 35,554.78). Il est divisé en trois millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit (3,555,478) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

3.2. Toutes les parts sont nominatives et sont numérotées à partir de 1.

Emission d'actions

Art. 4.

4.1. L'Assemblée Générale peut émettre des parts nouvelles. Elle en fixe le prix d'émission ainsi que les autres conditions.

4.2. Aucune part ne pourra être émise sous le pair comptable.

4.3. Les associés ne bénéficieront d'aucun droit de préférence lors de l'émission de parts nouvelles, ou de droits de souscription à de telles parts.

Libération des parts sociales

Art. 5.

5.1. Lors de l'émission de parts sociales, le montant nominal de chaque part doit être libéré intégralement.

5.2. Le versement de la souscription sera effectué en espèces, sauf si le principe d'un apport en nature a été admis.

5.3. La libération de parts sociales en devises étrangères ne sera possible que s'il est autorisé par la Société.

Acquisition et vente de parts propres

6.1. La Société pourra acquérir des parts dans son propre capital social, conformément aux dispositions légales applicables.

6.2. L'article 4.1 est applicable à l'acquisition de parts sociales par la Société dans son propre capital.

Registre des associés

7.1. Le Conseil de Gérance tient un registre des associés conformément aux dispositions légales applicables.

7.2. Le Conseil de Gérance tiendra le registre des associés à la disposition de ceux-ci, au siège du principal établissement de la Société au Luxembourg.

Communications

Art. 8.

8.1. Les communications et notifications aux associés seront adressées par courrier ordinaire ou par courrier recommandé à l'adresse reprise au registre des associés.

8.2. Les communications et notifications adressées au Conseil de Gérance seront adressées par courrier ordinaire ou par courrier recommandé au bureau de la Société ou à l'adresse de chacun des gérants.

Livraison des parts sociales

Art. 9. Les parts sociales seront livrées conformément aux dispositions de la loi.

Restrictions à la cessibilité des parts sociales

Art. 10.

10.1 Pour être valable, chaque transfert de part(s) sociale(s) requiert l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Le transfert d'une ou plusieurs part(s) sociale(s) devra impérativement se conformer aux dispositions des articles 10.2 à 10.7 à l'exception de l'acquisition de parts sociales par la Société elle-même dans son propre capital.

10.2 La demande d'approbation sera mise en œuvre par lettre recommandée adressée à la Société, contenant le nombre de part(s) sociale(s) pour lesquelles l'approbation est demandée et le nom de la personne à qui le cédant souhaite transférer la /les part(s) sociale(s). L'actionnaire qui entend céder une ou plusieurs part(s) sociale(s) de la Société doit préalablement requérir l'approbation de l'assemblée générale.

10.3 Une décision sur la demande sera prise endéans les 3 mois. Si à l'expiration de cette période l'offrant n'a pas reçu notification de la décision par lettre recommandée, la demande sera considérée comme acceptée. Le transfert devra être exécuté endéans les 3 mois à partir de la décision d'approbation/d'acceptation ou à partir de la date à laquelle cette approbation/acceptation est sensée avoir été donnée.

10.4 Un rejet de la demande sera considéré comme une approbation si l'assemblée générale des actionnaires ne communique pas simultanément à l'offrant le/les nom(s) d'une ou plusieurs partie(s) intéressée(s), soit actionnaire(s) ou tiers, ou sous réserve du consentement de l'offrant, de la Société elle-même voulant acheter toutes les part(s) sociale(s) visées par la demande contre un paiement en numéraires.

L'approbation est censée avoir été donnée dans le cas où l'assemblée générale, suite à un refus de la demande initiale, n'arrive pas à désigner une partie intéressée qui souhaite acheter les part(s) sociale(s) contre paiement immédiat du prix déterminé conformément à l'article 10.5. La Société ne doit pas être désignée comme étant une partie intéressée sauf si l'offrant qui souhaite vendre sa/ses part(s) sociale(s) est d'accord.

10.5 S'il n'a pas été accepté par l'offrant et les parties intéressées, le prix d'achat sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants nommés par l'offrant et les parties intéressées. Si les parties ne s'accordent pas dans un délai d'un mois après l'envoi de la lettre recommandée à laquelle il est fait référence au paragraphe 10.3, la partie qui le souhaite mandera au président de la chambre de commerce et d'industrie du lieu où la Société a son siège social en vertu de ses statuts, de nommer trois experts indépendants. Le prix déterminé à l'article 10.4 devra être accepté par l'offrant et les parties intéressées. Si elles ne s'accordent pas, le prix sera déterminé par un expert indépendant nommé par le conseil de gérance.

10.6 Les experts auxquels il est fait référence au paragraphe précédent seront autorisés à examiner tous les documents comptables et justificatifs de la Société et rechercher toutes informations utiles pour leur approbation.

Pour le cas où le conseil de gérance et l'offrant ne sont pas d'accord sur la nomination d'un expert indépendant, un tel expert devrait être nommé par le président de la chambre de commerce du lieu où la Société est enregistrée auprès du Registre de commerce.

10.7 L'offrant est autorisé à retirer son offre à condition que cela soit fait dans le mois de la notification du prix et du nom des parties intéressées. Une fois que le prix de la/des part(s) sociale(s) a été déterminé comme expliqué précédemment, l'offrant sera libre de décider de vendre ou non sa/ses part(s) sociale(s) à la partie intéressée pendant une période d'un mois.

10.8 Les coûts de nomination des experts référés au paragraphe 10.5 et leurs honoraires seront à la charge de:

- a. l'offrant s'il retire son offre;
- b. la Société dans les autres cas.

10.9 Lorsque l'approbation a été donnée ou est censée avoir été donnée, l'offrant est autorisé à transférer ses actions endéans une période de trois mois à compter du jour où l'approbation a été donnée ou est censée avoir été donnée.

10.10 Les dispositions de cet article ne seront pas applicables aux transferts dans le cadre desquels tous les actionnaires ont déclaré renoncer à se conformer à ces dispositions. Après que cette déclaration ait été faite, le transfert devra avoir lieu endéans une période de trois mois.

Conseil de gérance

Art. 11.

11.1. La Société est gérée par le Conseil de Gérance, constitué de un à trois membres. Le nombre de membres est déterminé par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

11.2. Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Tout membre du Conseil de Gérance peut être destitué ad nutum à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés.

11.3. En cas de vacance d'un siège du Conseil de Gérance ou en cas d'empêchement d'un membre du Conseil de Gérance de satisfaire à ses devoirs, les membres restant du Conseil de Gérance se chargeront provisoirement de la gestion de la Société. En cas de vacance de l'ensemble des sièges du Conseil de Gérance, ou en cas d'empêchement de l'ensemble des membres du Conseil de Gérance ou de son membre unique, la gestion de la Société sera temporairement exercée par la personne désignée à cette fin par l'Assemblée Générale des Associés. En cas de vacance, cette personne prendra toutes mesures nécessaires afin qu'il soit pourvu à ces fonctions dans les meilleurs délais.

Procédure de décision et Répartition des fonctions.

Art. 12.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra, conformément aux présents statuts, fixer des règles supplémentaires au sujet de la procédure de décision en son sein et de sa méthode de travail. Dans ce cadre, la Gérance pourra déterminer, entre autres, les missions assignées particulièrement à chacun des gérants.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunira à Luxembourg, à la demande de ses membres. Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes. En cas de parité des votes, l'Assemblée générale sera saisie de la question et prendra la décision.

12.3. Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises en dehors des réunions de la Gérance, par écrit, par télex ou télécopie, à condition que la proposition de vote soit soumise à chacun des gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle.

Représentation

Art. 13.

13.1. La Société sera représentée par le Conseil de gérance.

Deux membres du Conseil de gérance agissant conjointement ont le droit de représenter la société.

13.2. Le Conseil de Gérance pourra désigner des mandataires pourvus de pouvoirs spécifiques et limités de représenter la Société. Le Conseil de Gérance décidera du titre qui leur sera donné.

Assemblées générales des associés

Art. 14.

14.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois à compter de l'expiration de l'exercice social.

14.2 L'ordre du jour de cette assemblée comportera entre autres les points suivants le débat et l'adoption de l'arrêté des comptes annuels, l'affectation des bénéfices, la décharge accordée aux gérants, sauf si le délai d'arrêté des comptes annuels a été prolongé. L'Assemblée Générale sera tenue conformément aux dispositions des articles 14.5 et 14.6.

14.3. D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

14.4. Les Assemblées Générales des Associés seront tenues dans la commune où la Société a son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les assemblées générales des Associés pourront aussi être tenues à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg. Pour être valables, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être prises que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté.

14.5. Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil de Gérance, par l'un des gérants ou par un actionnaire. La convocation mentionnera l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

14.6. La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'Assemblée. Si ce délai devait être écourté, ou encore dans le cas où aucune convocation n'aurait été émise, aucune décision valable ne pourrait être prise sauf à l'unanimité des associés. Une telle décision unanime peut également porter sur tout sujet non repris à l'ordre du jour.

14.7. L'Assemblée Générale des Associés désigne son Président. Le président de l'Assemblée désignera un secrétaire avant l'assemblée générale.

14.8. Les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés sont conservées, et signés par le Président de l'Assemblée Générale et le secrétaire.

Vote

Art. 15.

15.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Les usufruitiers ou créanciers gagistes ne seront pas admis à participer au vote. Les gérants ont, en tant que tels, voix consultative à l'Assemblée Générale des Associés.

15.2. Les associés peuvent être représentés moyennant procuration écrite.

15.3 Pour autant que ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient d'autres dispositions, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront toutes prises à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au moins la moitié du capital social souscrit.

15.4 Les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une assemblée générale ne soit tenue, conformément aux dispositions légales applicables. Une telle décision ne sera valide que dans la mesure où l'ensemble des associés auront exprimé leur accord quant à cette procédure, par écrit, par télégraphe, télex ou télécopie. Le Conseil de Gérance sera avisé de cette résolution sans délai.

Exercice social et Comptes annuels

Art. 16.

16.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

16.2 Le Conseil de Gérance établit les comptes annuels dans un délai de cinq mois, sous réserve d'une prolongation dûment justifiée de ce délai, et tient ces comptes à la disposition des associés au principal établissement de la Société où ils peuvent être librement consulté. Les comptes annuels sont signés par les gérants. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

Profits et Pertes

Art. 17.

17.1. Les bénéfices subsistants ne pourront être distribués par l'Assemblée Générale qu'après affectation à la réserve légale d'un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

17.2. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure le contenu de ces comptes annuels.

17.3. Une distribution de bénéfices par l'Assemblée Générale ne pourra être effectuée que dans la mesure où, suite à cette distribution, le total de l'actif net de la Société demeurerait supérieur au montant du capital souscrit, majoré des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

17.4. Aucun prélèvement ne pourra être opéré sur les réserves légales, sauf autorisation légale.

17.5. Lors d'une distribution de bénéfices, les parts sociales détenues par la Société elle-même ne sont pas prises en compte.

Distributions de bénéfices

Art. 18.

18.1. Les distributions seront mises en paiement quatre semaines après la décision de distribution, sauf si l'Assemblée Générale a décidé d'une autre date, sur proposition du Conseil de Gérance.

18.2. L'Assemblée Générale peut décider que tout ou partie des dividendes seront versés autrement qu'en espèces.

18.3. Sous réserve des articles 17.3 et 17.4, l'Assemblée Générale peut décider d'une distribution des réserves.

18.4. Sous réserve de l'article 17.3, l'Assemblée Générale peut décider de procéder à des distributions intérimaires, sur proposition du Conseil de Gérance.

Liquidation

Art. 19.

19.1 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les gérants seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute, sauf si l'Assemblée Générale des Associés décide de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

19.2. Lorsque la Société aura cessé d'exister, ses livres, comptes et registres seront conservés par un des liquidateurs pendant sept années.

Sixième résolution

Les Actionnaires approuvent le bilan d'ouverture de la Société au trois décembre 2009 dont une copie restera attachée au présent acte.

Septième résolution

Les Actionnaires ont décidé de révoquer le seul administrateur de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur de la Société.

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat, comme gérants de la Société, pour une période indéterminée:

- Mrs. Marjoleine van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1967, résidence professionnelle à 12, Rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et,

- Mr. Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, résidence professionnelle à 12, Rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Neuvième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'établir le lieu de gestion effective de la Société au 12, Rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cromptvoets et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2009. LAC/2009/53185. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006957/583.

(090201792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri GILSON SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 25, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 78.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007252/10.

(090201634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Metatech International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.282,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.895.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 30 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010007253/16.

(090201817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fenix Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.360.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FENIX COMMERCIAL S.à r.l.

S. VAN DE PUTTE

Gérant

Référence de publication: 2010006900/12.

(090201125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Metal Welding Assembly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.359.

—
Dénonciation du contrat de domiciliation

La société AD Corporate Service Sàrl dénonce le contrat de domiciliation du 22 janvier 2002 et le siège social mis à disposition au 165 A, Route de Longwy à L-4751 PETANGE de METAL WELDING ASSEMBLY S.A. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 27 novembre 2009.

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2010007279/13.

(090201657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.305.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57103 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010007311/12.

(090201762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK CCXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.281.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007276/17.

(090202103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK XCVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.590.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007291/17.

(090202137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

East Med Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.964.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Björn ENGBLOM, directeur d'entreprise, demeurant à 27, Garden Villas 33 Street Area 342, Jumairah 2, Dubai, Président

- Monsieur Erland EBBERSTEN, administrateur de sociétés, demeurant à Katameya Heights, Villa 45, Ring Road, 5th District, New Cairo City (Egypte),

- Monsieur Demetris C. MOUSKOS, entrepreneur, demeurant à Kavafi Street, CY-2121 Aglandjia, Nicosia (Chypre).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- KPMG, PO Box 3800, Level 32, Emirates Towers, Sheikh Zayed Road, Dubai (United Arab Emirates).

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010007114/20.

(090201645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

A.C.C.S. S.A., Alternative Communication Cabling Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6961 Senningen, 22, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 89.001.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 novembre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

1. L'assemblée révoque Monsieur Yves NORREBERG de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Alain VAN WICHELEN de son poste de commissaire.
3. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Francis BRADAXOGLU, né le 5 juin 1958 à Etterbeek (B), électromécanicien, demeurant à L-6961 Senningen, rue du Château, 22 pour une durée de 6 ans.
4. L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Carletto MURRU et de Monsieur Frank WIJNS, pour une durée de 6 ans.
5. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire Madame Isabelle HUEGAERTS, employée, née le 13 juin 1972 à Etterbeek (B), demeurant à B-1050 Waterloo, avenue de la Balance, 4B, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTERNATIVE COMMUNICATION CABLING SERVICE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010007104/19.

(090202161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK CCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.104.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007293/17.

(090202141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Work Know-how To Progress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 53.659.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007480/9.

(090201528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Paepeweg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.954.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007482/9.

(090201707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Sippadmin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.260.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th November, 2009 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Sippadmin S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sippadmin S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3.8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he

becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March, 2010.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.ar.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve hundred five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566, represented by Mark Harford, investment manager, born in Evesham (England) on 6th August, 1964 with professional address at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England); and

Class B Managers

- Kristel Segers, Manager, born on 8 October 1959 in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L- 1940 Luxembourg;

- Christophe Gammal, Manager, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L- 1940 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March, 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre,
Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 18 novembre 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Sippadmin S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Sippadmin S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société. Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Payement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de classe A

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566 représentée par Mark Harford, gestionnaire d'investissements, né le 6 août 1964 à Evesham (Angleterre), avec adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre); et

Gérants de classe B

- Kristel Segers, Gérant, née le 8 octobre 1959 à Turnhout (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Christophe Gammal, Gérant, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/5234851011. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006964/445.

(090201982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Montage Schweißtechnik Engineering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 17, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 119.086.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 30.12.2009.

Pour Montage Schweißtechnik Engineering GmbH

International Consulting Worldwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010007255/15.

(090201710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

EXTRAIT

L'orthographe du prénom du gérant A, Monsieur Van Ginkel, de la société Lanvi S.à r.l. (B 117.157) est à modifier:
Tako.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2010007099/12.

(090201903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Finistère SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010007317/13.

(090201841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.557.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l.

W.J. Rits / M.J. Dijkerman

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010007666/14.

(090202082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Bakery Equity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 90.296.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23 décembre 2009 que
La société BARILLA INIZIATIVE Srl, ayant son siège social à 166, Via Mantova, I-43100 PARMA,
a cédé les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de valeur nominale EUR 10 (dix Euros) qu'elle détenait dans
la société BAKERY EQUITY LUXEMBOURG S.A.R.L., RCS Luxembourg B 90.296, Luxembourg

à la société Teunis Akkerman S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège
social à 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Niederanven (Hostert), Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Re-
gistre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.563.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 décembre 2009 que

la société Teunis Akkerman S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social
à 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Niederanven (Hostert), Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de
Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.563,

a cédé les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de valeur nominale EUR 10 (dix Euros) qu'elle détenait dans
la société BAKERY EQUITY LUXEMBOURG S.A.R.L., RCS Luxembourg B 90.296, Luxembourg

à M. Teunis AKKERMANN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 15, rue Jean
Pierre Kommes, L-6988 Hostert (commune de Niederanven).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010007095/27.

(090201937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

World Business Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.330.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2009

Résolutions

- L'Assemblée a nommé de nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires M. Eric
OPHALVENS, M. Steve MIGNE et M. Gontran STIERNON.

L'Assemblée a nommé:

* M. Stefano GIUFFRA, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg,

* Monsieur Giuseppe CASTELLANETA, consultant, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue, L-1661 Lu-
xembourg,

* La société Temco Holding Company LLC, avec son adresse au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware
19934,

aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée a nommé un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes dé-
missionnaire, la société Moneylift S.A.

L'Assemblée a nommé:

* La société SARL Fidugec, avec son adresse au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social de son adresse 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg
au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007179/26.

(090201722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«TSC Property Fund», une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant sous forme d'une société en commandite par actions et sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 147.956),

ici représentée par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (SARL) qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de «TSC PROPERTY HOLDING S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds (il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier) à:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;
- accorder toutes garanties, support, prêts, avances à des entreprises dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, des participations.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle pourra aussi employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la Société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant; en cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée soit par la signature conjointe de deux gérants, soit par la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, les résolutions, du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12'500) parts sociales sans désignation de valeur nominale ont été intégralement souscrites par la société «TSC Property Fund», prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par le même souscripteur au moyen d'un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à Luxembourg, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2) et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Francesco SPARACO, entrepreneur immobilier, né à Rome (Italie), le 23 octobre 1973, demeurant via della Croce 87, I-00187 Rome (Italie);

(ii) Monsieur Giovanni PERIN, Fund manager, né à Genève (Suisse), le 22 février 1968, demeurant 8 rue François Bonivard, CH-1201 Genève (Suisse).

3.- En conformité avec l'article dix (10) des présents statuts de la Société, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

«TSC Property Fund», an investment company with variable capital (SICAV) - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), incorporated and existing under the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) and under the Luxembourg Law, set and having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Trade and Companies Register Luxembourg, section B 147.956),

here represented by:

Mrs Laurence BARDELLI, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 December 2009.

Said proxy, signed «ne varietur» by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à R.L.), which it declared to incorporate.

Title I.- Purpose - Corporate name - Duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company will exist under the corporate name of «TSC PROPERTY HOLDING S.à r.l.».

Art. 3. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector) à:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, or the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money, or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument, by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests, directly or indirectly.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contract or obligation of the Company, its branches or any of the companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or even in any company belonging to the same group as the Company within the limits set forth by the Luxembourg Law.

The Company may also use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, interests, shares, and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, and grant assistance, by way of loans, advances, guarantees or securities, to companies in which the Company has an interest.

The Company shall take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners.

Title II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The share capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no par value.

The capital may be increased or decreased at any time in accordance with Article 199 of amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 7. The shares will be freely transferable between partners.

In case of transfer to a non partner, the remaining partners have a pre-emption right. They must exercise such right within 30 days from the date of the refusal of transfer to a non partner.

If they exercise such pre-emption right, the redemption price is calculated by applying indents 6 and 7 of article 189 of the Law.

Art. 8. Each partner shall have the right to terminate its participation provided a six months' notice is sent by registered post to the joint partners.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any partner.

In case of the death of a partner, the Company will survive between the heirs of the sole partner deceased or between the surviving partners and the heirs of the deceased partner. However, the Company only acknowledges one share holder per share and the heirs shall have to appoint one of them to represent the heirs towards the Company, unless the partners use the pre-emption right provided for at the above mentioned Article 7. However, in the case one heir is already a partner in person, he/she becomes such proxy by rights.

The creditors, rightful owners or heirs are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the latest financial statements.

Title III.- Administration and Management

Art. 10. The Company shall be managed by one or several managers, whether they are partners or not, appointed at any time by the general meeting which sets their powers and remunerations. The partners may be dismissed at any time by the general meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purposes and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager or the board of managers.

In case of single manager, the Company shall be validly bound by the single signature of the manager; in case of plurality of partners, the Company shall be validly bound by the joint signature of two managers, or by the single signature of each manager.

The manager, or in case of plurality of partners, the board of managers, may sub-delegate a part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of partners, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present.

Art. 11. Each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each partner has voting rights commensurate with his share holding and may be validly represented at any meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. In case the Company has one sole partner, the powers granted by the Law or by the Articles of Association during the general meeting are exercised by the single partner.

Resolutions taken by the sole partner, by virtue of such powers, shall be written in minutes or set by writing.

In the same way, agreements signed between the sole partner and the Company represented by him/her shall be written down in minutes or set by writing.

Such provision does not apply to everyday transactions carried out in ordinary conditions.

Art. 14. The manager or the managers incur, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them on behalf the Company; in their quality of mere proxies, they are only responsible for the execution of their term of office.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, on the thirty-first, the Company's accounts are established and the manager or the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

As a compensation, one part of the available profit may be distributed to the managers pursuant a resolution voted by the partners.

Title IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Title V.- General provisions

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

As an exception, the first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2010.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares with no par value have been fully subscribed by the above mentioned company "TSC Property Fund".

All the shares have been fully paid up by the same subscriber in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who acknowledges it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated by the appearing party at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the sole partner

The sole partner, representing all the corporate capital and considering as duly convened, held an extraordinary general meeting during which the following resolutions were adopted:

- 1.- The registered office is set in Luxembourg, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The number of managers is set at two (2) and the following persons have been appointed managers of the Company, for an unlimited period of time:

(i) Mr Francesco SPARACO, a real estate contractor, born in Rome (Italy), on 23 October 1973, residing at via della Croce 87, I-00187 Rome (Italy);

(ii) Mr Giovanni PERIN, a Fund manager, born in Geneva (Switzerland), on 22 February 1968, residing at 8 rue Francois Bonivard, CH-1201 Geneva (Switzerland).

(iii) In accordance with Article ten (10) of the present articles of association of the Company, the Company shall be validly bound by the single signature of each manager.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16149. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010006960/315.

(090202201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007488/9.

(090202072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.964.

—
EXTRAIT

En date du 9 décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010007106/16.

(090202230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Teofin, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Teofin

Signature

Référence de publication: 2010007473/12.

(090201594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Turbo XII-A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010007499/13.

(090201586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Ofi Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 116.289.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009

Jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

- Monsieur Gérard BOURRET, administrateur de société, F-75017 Paris, 1, rue Vernier, administrateur
- Monsieur Thierry CALLAULT, administrateur de société, F-75017 Paris, 1, rue Vernier, administrateur
- Monsieur Jean-Marie MERCADAL, administrateur de société, F-75017 Paris, 1, rue Vernier, administrateur
- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007091/15.

(090202240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.809.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 15 juin 2009 a renouvelé:

- en qualité d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Ralph GOTTSCHOL, né 16 novembre 1964 à Hagen (D-58089), demeurant à L-9745 Doennange, Maison 19, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2014;
- en qualité d'administrateur de la société, Madame Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER, née le 15 juillet 1952 à Aachen (Allemagne), demeurant à D-58089 Hagen, 57 Turmstrasse, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007092/15.

(090202136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Sauveur, Société Civile.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg E 1.961.

—
Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009

Les associés de la SAUVEUR se sont réunis pour modifier les statuts de la SAUVEUR.

Sont présents:

Jean-Louis Monnot, titulaire de 3 parts sociales

Brigitte Mirot, titulaire d'1 part sociale

Représentant la totalité des parts de la société, ils peuvent ainsi délibérer.

Première résolution:

Les associés décident de porter le capital de la société de 10.000 euros à 200.000 euros.

Les associés libéreront l'augmentation de capital par versement au compte bancaire de la société au fur et à mesure des appels effectués par la gérance et dans un délai de 5 ans. L'augmentation de capital est faite par augmentation de la valeur des parts qui passera de 2500 euros la part à 50 000 euros la part.

Deuxième résolution:

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit:

"Le capital social est fixé à 200 000 euros représenté par 4 parts d'intérêts de 50 000 euros chacune".

Le reste de l'article est inchangé.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2009.

Jean-Louis MONNOT / Brigitte MIROT.

Référence de publication: 2010007055/23.

(090201909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Chester, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.543.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SGG S. A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Madame Candice DE BONI, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "CHESTER", avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65 906 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1726 du 16 août 2007.

Toutes les 10.000 (dix mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
- 2) Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
- 3) Décharge à donner aux gérants pour la période allant du 1^{er} avril 2009 jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la dissolution de la société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer MERLIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Numéro 111 320, avec siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme liquidateur de la Société, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. De Boni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55821. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010007598/51.

(090202277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.